

# ASSOCIATION FORESTIERE DU BRISCHBACH

Président : François MARTIN 6 Rue du couvent 67750 SCHERWILLER

## BULLETIN D'ADHESION

*Pour les propriétaires possédant moins de 5 hectares*

Je soussigné,

Mme – M. : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code Postal : \_\_\_\_\_ COMMUNE : \_\_\_\_\_

Téléphone : 

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

 Portable : 

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Courriel : \_\_\_\_\_ @ \_\_\_\_\_

### 1. Demande l'adhésion :

- ♦ à l'Association Forestière du Brischbach,
- ♦ à Forestiers d'Alsace (Fédération régionale des associations forestières),
- ♦ au Syndicat des Forestiers Privés d'Alsace qui me fera bénéficier de l'Assurance Responsabilité Civile de groupe.

**IMPORTANT : Pour l'assurance responsabilité civile et la défense « recours-conseil » couvrant votre propriété, GROUPAMA demande impérativement :**

- le nom exact du propriétaire légal (personne physique, S.C.I., Groupement Forestier...).
- la surface boisée totale pour chaque commune, sans quoi la couverture du risque n'est pas possible.

### 2. Déclare pour l'année 2019, les surfaces de parcelles boisées ci-après :

COMMUNE	SURFACE PAR COMMUNE (en ha)
<b>TOTAL DE LA SURFACE</b>	

### 3. Paye ma cotisation en fonction de la tranche de surface ci-dessous(\*) :

Assurance Responsabilité Civile comprise en formule exploitant.

**12,50 €** (3 € pour l'association, 2 € pour la Fédération Forestiers d'Alsace, 6,50 € pour le Syndicat des Forestiers Privés d'Alsace et l'assurance responsabilité civile (cette adhésion par le biais de l'association est exonérée des frais fixes de 7 €)

en espèces

par chèque bancaire, à l'ordre de l'Association Forestière du Brischbach.

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_

Signature :

***Bulletin à retourner au Président  
Monsieur François MARTIN  
6 Rue du couvent 67750 SCHERWILLER***

Tout nouveau membre peut demander une copie des statuts au Président de l'Association